

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE**

**Du 15 mars 2017 à 20 h 30 à la salle des fêtes
route de Saint Mammès à Moret sur Loing - 77250 Moret-Loing-et-Orvanne**

Étaient présents : Véronique ALLPORT, Jacques BEL, Michel BENARD, Maryse BERLINGER, Claude BETORZ, Patrick BILLARD, Alain BLANT, Bruno BOURASSIN, Stéphane BOUTROUX, Xavier BOZEC, Patrick BRISSON, Claire BUREAU, Mélanie CORNABÉ, Marc COUTAN, Sonya DA ROCHA, Fatima DIAS, Christine EL RODY, Fabrice ETTORI, Valérie EPIKMEN, Jean-Philippe FONTUGNE, Michel FOURNIER, Elisabeth GEIGER-CHAUVET, Anne GRAU, Marielle GUIDOUX, Michel HAMON, Pascal HATTIER, Catherine HERICHER, Bénédicte HIPPEAU, Dominique JACQUOT, Hervé JOCHMANS, Patrick LANCELIN, Maguelonne LENORMAND, Cédrix LE TOUCHE, Didier LIMOGES, Lionel LOEUILLLOT, Olivier LUSSON, David MAAZA, Serge MAISONNIAL, Patrick MALIDOR, Pascal MAROTTE, François MERCEY, Véronique MOLIN, Catherine PARADIS, Michel PERROT, Jean-Claude PELLETIER, François PETETIN, Michel PIMET, Jean-François PINARD, Michel PIRO, Philippe PRETTE, Mireille ROOS, Yvette ROUSSEAU, Patrick SEPTIERS, Anne-Lise SERVAIS, Françoise TANTET, Patricia THALAMY, Jean-Patrick ZUBALOF

Étaient absents, représentés :

Hervé BÉRARD, représenté par Patrick BILLARD
Anne BIRO, représentée par Dominique JACQUOT
Céline DUBIEF, représentée par Maryse BERLINGER
Valérie FOSSAY, représentée par Patricia THALAMY
Alain GIRAULT, représenté par Anne GRAU
Henri JOSEPH, représenté par Maguelonne LENORMAND
Magali KOCHANNEK, représentée par Jean-Patrick ZUBALOFF
Robert LAGORGETTE, représenté par Michel HAMON
Christine MALLAIS, représentée par Patrick MALIDOR
Luc PERISSET, représenté par Bénédicte HIPPEAU
Jacques PIQUEREZ, représenté par Lionel LOEUILLLOT
Christian RECOING, représenté par Yvette ROUSSEAU
Lucie SCHNYDER-LIMOGES, représentée par Didier LIMOGES
Maud VERGER-MARCHAND, représentée par Cédrix LE TOUCHE

Était absente, excusée :

Fabienne VERNEL-WESOLOWSKI

Étaient absents :

Gilbert COLIN, Ana-Maria DOMINGUES, Patricia INGHELBRECHT

Formant la majorité des membres en exercice.

Assistaient également à la réunion : Madame POTIER, Messieurs COLAS et TESSOT.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la désignation de Madame ROUSSEAU en qualité de secrétaire de séance. La proposition est acceptée à l'unanimité.

INFORMATIONS – COMMUNICATIONS

Moret-Loing-et-Orvanne :

- ✓ Les entreprises pour la médiathèque et le pôle médical ayant été choisies, les travaux pourront débuter prochainement.
- ✓ Concernant le Pôle gare, les travaux du parking sont en cours et l'ouverture est programmée comme prévu en septembre 2017. Les travaux de réaménagement du parvis et de l'avenue de la Gare débutent courant avril. Suivront ensuite ceux de la gare routière et la partie située du côté de Veneux-les Sablons.

- ✓ La remise des trophées « Moret-Loing-et-Orvanne » a réuni plus de 200 sportifs, éducateurs, entraîneurs et dirigeants, le 24 février.
- ✓ La montée en haut débit, financée par le Syndicat Seine-et-Marne-numérique et par la Communauté de Communes, permettra de recevoir le haut débit le 22 mars à Veneux-les Sablons pour 690 lignes, le 28 mars à Episy pour 273 lignes, le 16 avril à Ecuelles pour 505 lignes et une antenne est en cours d'installation pour essayer de desservir Montarlot.
- ✓ Le CCAS va être installé prochainement.

Monsieur le Maire remercie les élus ainsi que le personnel assurant le fonctionnement normal, mais également les réflexions et la mise en place de la nouvelle organisation et des nouvelles procédures, suite à la création de la Commune Nouvelle.

Veneux-les Sablons :

- ✓ Un parking de délestage rue de la Houzelle est en cours de réalisation par les services techniques et sera terminé dans un délai d'environ 3 semaines. Il correspond à un investissement d'environ 100.000 Euros.
- ✓ Une réflexion a été engagée pour les illuminations de Noël, afin que celles-ci soient identiques sur l'ensemble des communes de la Commune Nouvelle.

Episy :

- ✓ Les travaux dans la ruelle des mariniers sont achevés.
- ✓ Le 25 juin, la Commune organise le challenge intercommunal du Loup. Il s'agit d'une course à pied en relais, sur un parcours de 3 km par équipe de 4 personnes.

Montarlot :

- ✓ La route de Pilliers est terminée.
- ✓ Une antenne est en cours d'installation pour la montée en haut débit

Ecuelles :

- ✓ Plusieurs chantiers se sont achevés :
 - L'allée des mimosas, dont les travaux étaient attendus de longue date mais qui étaient suspendus à la réalisation de gros travaux de remplacement de toutes les canalisations de gaz du quartier "Bagatelle - Hameau de Sisley", réalisés fin 2015
 - La réfection du croisement de la route départementale 40E avec le chemin vicinal n°4, croisement dans le prolongement de la route de Montarlot, en raison d'une grosse dépression créée au fur et à mesure des années,
 - la réfection d'une grande partie du "chemin des Hautes Peines", appelé également "chemin des Reines", entre la rue Théo Bonhomme et Saint Mammès, à proximité du gymnase des Renardières,
 - la réparation de l'îlot séparateur de voies au croisement de la rue de la Celine avec la rue des Châtaigniers....
- ✓ A la mi-avril débutera la deuxième tranche du chantier d'enfouissement des réseaux, entre le rond-point de Charmois et l'entreprise Piketty.
- ✓ Le week-end prochain (18 et 19 mars), un championnat régional de gymnastique se déroulera au gymnase de la Pierre Droite, avec la participation d'une soixantaine d'équipes
- ✓ La semaine suivante, le 24 mars, se déroulera le spectacle des Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP), salle Jean Mermoz
- ✓ Suivra la chasse aux œufs de Pâques le 16 avril, organisée pour toute la commune nouvelle dans la plaine de Ravanne

Moret sur Loing :

- ✓ Après sa remise en état suite aux inondations, le musée du Sucre d'Orge a réouvert le 3 mars
- ✓ Le musée municipal a ouvert également le 3 mars
- ✓ Le Prieuré du Pont Loup ouvrira ses portes le 7 avril prochain.
- ✓ La nouvelle brochure de la saison culturelle de Moret-sur-Loing est disponible (expositions, concerts, festivals...)
- ✓ Le Bric à Brac s'est déroulé le 12 mars dernier au Prieuré de Pont Loup
- ✓ Les travaux de la restauration de la façade de l'Eglise Notre Dame sont en cours.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux sont réquisitionnés pour tenir les bureaux de vote lors des élections présidentielles les 23 avril et 7 mai, de 8 heures à 19 heures, et législatives les 11 et 18 juin, de 8 heures à 18 heures.

Décisions :

Les décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire depuis le 1^{er} janvier 2017 sont les suivantes :

Numéro	Date	Désignation
01-2017	24/01/2017	Décision portant sur l'approbation de la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
02-2017	20/01/2017	Décision portant sur l'attribution du marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination dans le cadre de la construction d'une médiathèque, d'un pôle médical et d'un parc public
03-2017	10/02/2017	Décision portant sur l'organisation d'interventions musicales au sein de l'Ecole Elémentaire les Columières / YA FOUE
04-2017	10/02/2017	Décision portant sur l'occupation du domaine public par la société Nature Loisir Evasion
05-2017	10/02/2017	Décision portant sur l'occupation du domaine public par la Société TOP LOISIRS
06-2017	10/02/2017	Décision portant sur l'occupation du domaine public par la Société APIKOPA
07-2017	01/03/2017	Décision portant sur la mise en place d'une action de formation "comprendre le budget de la commune" et "mission de l'élu à l'urbanisme"
08-2017	09/03/2017	Décision portant sur le renouvellement d'adhésion avec le Centre de Gestion au service de prévention des risques professionnels au titre de l'année 2017
09-2017	08/03/2017	Décision portant sur l'approbation d'une convention avec la Communauté de Communes Moret Seine et Loing pour la mise à disposition du "service commun urbanisme" pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

ORDRE DU JOUR

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2017.

----- Monsieur le Maire informe que la délibération n° 10 portant sur « indemnités de fonction du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune Nouvelle et des communes déléguées » comporte une inversion dans le résultat des votes. Madame Grau a voté « contre » et Monsieur Girault s'est abstenu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2017.

2 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à diverses demandes de modifications et remarques, le règlement intérieur est reporté au prochain Conseil Municipal.

3 – CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) demande au Conseil Municipal de créer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) au sein de Moret-Loing-Et-Orvanne.

Cette commission, outre le Maire, ou l'Adjoint délégué, qui en assure la Présidence, comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de trente-deux contribuables (16 titulaires et 16 suppléants), dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils et être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des trois taxes directes locales.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées d'au moins cent hectares, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts d'une superficie suffisante, et faisant l'objet d'une exploitation régulière.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de créer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et de dresser une liste de 16 commissaires titulaires et de 16 commissaires suppléants susceptibles d'être désignés membres de ladite commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à l'unanimité à main levée, décide de créer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et dresse comme suit la liste des 32 contribuables susceptibles d'être désignés membres de ladite commission.

I – 16 Commissaires titulaires

M. Jean-Pierre TOMASONI (propriétaire de bois - Ecuelles)	M. René NOËL (Moret sur Loing)
M. Michel BENARD (Veneux-les Sablons)	M. Alain GIRAUD (Ecuelles)
M. Guy BOUTARIN (Ecuelles)	M. Lionel LOEUILLOT (Montarlot)
M. Francisco RICHEFEU (Ecuelles)	M. Jean-Claude PELLETIER (Montarlot)
M. Bernard GUILLAUME (Moret sur Loing)	M. Bernard RIGALT (propriétaire de bois - Montarlot)
Mme Yvette ROUSSEAU (Moret sur Loing)	M. Patrick BILLARD (Episy)
M. Hervé JOCHMANS (Veneux-les Sablons)	M. Bruno MICHEL (Hors Commune)
Mme Valérie EPIKMEN (Veneux-les Sablons)	M. Pascal VILLUIS (Episy)

II – 16 Commissaires suppléants

M. Xavier COCHIN (propriétaire de bois - Ecuelles)	M. Hubert ROUBINI (Moret sur Loing)
M. Gilbert COLIN (Ecuelles)	Mme Christine EL RODY (Veneux-les Sablons)
Mme Marie-France HERMANS (Ecuelles)	M. Bernard DEGARDIN (Montarlot)
M. François GOUYON (Ecuelles)	M. Christian MOREAU (propriétaire de bois - Montarlot)
M. Patrick BRISSON (Veneux-les Sablons)	M. Etienne TROUBAT (Hors Commune)
Mme Véronique MOLIN (Moret sur Loing)	M. Robert LAGORGETTE (Episy)
M. Alain BLANT (Veneux-les Sablons)	M. Eric FEVRE (Episy)
M. Luc PAYLOT (Moret sur Loing)	Mme Martine RAINFRAY (Episy)

4 – CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

La Commission de Délégation de Service Public (DSP) a pour mission :

- 1) D'examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L 5212-1 à L 5212-5 du Code du Travail et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (Article L 1411-1 du CGCT),
- 2) De dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- 3) D'ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus,
- 4) D'établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat,
- 5) D'émettre un avis sur les offres analysées,
- 6) D'émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (Article L 1411-6 du CGCT).

La Commission de Délégation de Service Public est composée, outre le maire, Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de la Commission de Délégation de Service public (DSP), à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection, à l'unanimité, à main levée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

1 liste a été déposée :

Liste 1	
Titulaires	Suppléants
Michel BENARD	Yvette ROUSSEAU
Cédrix LE TOUCHE	Jean-Philippe FONTUGNE

Jean-François PINARD	Lionel LOEUILLLOT
Mireille ROOS	Michel HAMON
Michel PIMET	Alain GIRAULT

Nombre de votants : 71
 Blancs ou Nuls : 0
 Résultats du vote : 71
 Suffrage exprimé : 71
 Quotient : 7,1

La répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste conduit aux résultats suivants : Liste 1 : 71 voix

- ✓ Désigne les membres suivants :
- ✓ Président, Membre de droit : Patrick SEPTIERS, Maire
 - ✓ Commissaires titulaires :
 Michel BENARD
 Cédrix LE TOUCHE
 Jean-François PINARD
 Mireille ROOS
 Michel PIMET
 - ✓ Commissaires suppléants :
 Yvette ROUSSEAU
 Jean-Philippe FONTUGNE
 Lionel LOEUILLLOT
 Michel HAMON.
 Alain GIRAULT

5 – CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de plus de 10 000 habitants de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Maire, comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

La commission examine chaque année sur le rapport de son Président :

- 1) Le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le délégataire de service public,
- 2) Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L.2224-5,
- 3) Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- 4) Le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée, pour avis, par l'assemblée délibérante sur :

- 1) Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4,
- 2) Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie
- 3) Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2,
- 4) Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection de 6 membres titulaires, de 6 membres suppléants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et de 2 associations locales et de désigner les membres suivants :

- Président, Membre de droit : Patrick SEPTIERS, Maire
- Commissaires titulaires :
 Patrick BRISSON
 Michel PIRO
 Bruno BOURASSIN
 Michel FOURNIER
 Olivier LUSSON
 Alain GIRAULT
- Commissaires suppléants :
 Jean-Patrick ZUBALOF
 Yvette ROUSSEAU
 Maryse BERLINGER
 Jean-Philippe FONTUGNE
 Michel PIMET

➤ Associations locales :Association Aide à domicile Seine et Loing
Association des 3 A**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ décide de procéder à l'élection, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'unanimité, à main levée de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

1 liste a été déposée :

Liste 1	
Titulaires	Suppléants
Patrick BRISSON	Jean-Patrick ZUBALOF
Michel PIRO	Yvette ROUSSEAU
Bruno BOURASSIN	Maryse BERLINGER
Michel FOURNIER	Jean-Philippe FONTUGNE
Olivier LUSSON	Michel PIMET
Alain GIRAULT	Gilbert COLIN

Nombre de votants : 71
 Blancs ou Nuls : 0
 Résultats du vote : 71
 Suffrage exprimé : 71
 Quotient : 5,9

La répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste conduit aux résultats suivants : Liste 1 : 71 voix

- ✓ désigne les membres suivants :
 - Président, Membre de droit : Patrick SEPTIERS, Maire
 - ✓ Commissaires titulaires :
 - Patrick BRISSON
 - Michel PIRO
 - Bruno BOURASSIN
 - Michel FOURNIER
 - Olivier LUSSON
 - Alain GIRAULT
 - ✓ Commissaires suppléants :
 - Jean-Patrick ZUBALOF
 - Yvette ROUSSEAU
 - Maryse BERLINGER
 - Jean-Philippe FONTUGNE
 - Michel PIMET
 - Gilbert COLIN
 - Associations locales : Association Aide à domicile Seine et Loing
Association des 3 A

6 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DES COMMUNES DELEGUEES AU SIA, AU SIDAU ET AU SIDASS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour désigner les représentants des Communes déléguées au SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement), au SIDAU (Syndicat Intercommunal de l'eau) et au SIDASS (Syndicat Intercommunal d'Assainissement).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner les représentants des Communes déléguées au SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement), au SIDAU (Syndicat Intercommunal de l'eau) et au SIDASS (Syndicat Intercommunal d'Assainissement), comme suit :

- ✓ Au sein du « SIA Ecuelles, Moret, Saint-Mammès et Veneux »,
 - pour la commune déléguée d'Ecuelles :
 - MM. Xavier BOZEC, Jean-Philippe FONTUGNE et Alain GIRAULT, comme délégués titulaires
 - MM. Henri JOSEPH, David MAAZA et Mme Anne GRAU, comme délégués suppléants
 - pour la commune déléguée de Moret-sur-Loing :

- MM. Pascal MAROTTE, Patrick SEPTIERS et Marc COUTAN, comme délégués titulaires
- MM. Michel FOURNIER, Elisabeth GEIGER-CHAUVET et Jacques BEL, comme délégués suppléants
- pour la commune déléguée de Veneux-Les Sablons :
 - MM. Michel BENARD, Jean-François PINARD et Michel PIRO, comme délégués titulaires
 - Mme Bénédicte HIPPEAU, MM. Fabrice ETTORI et Serge MAISONNIAL, comme délégués suppléants
- ✓ Au sein du Comité Syndical du « SIDEAU Moret Seine et Loing »
 - pour la commune déléguée d'Ecuelles :
 - MM. Xavier BOZEC et M. David MAAZA comme délégués titulaires
 - MM Henri JOSEPH et Jean-Philippe FONTUGNE, comme délégués suppléants
 - pour la commune déléguée d'Episy :
 - MM. Patrick BILLARD et Robert LAGORGETTE, comme délégués titulaires
 - MM. Michel HAMON et Hervé BÉRARD, comme délégués suppléants
 - pour la commune déléguée de Moret-sur-Loing :
 - MM. Patrick SEPTIERS et Pascal MAROTTE, comme délégués titulaires
 - MM. Marc COUTAN et Michel FOURNIER, comme délégués suppléants
- ✓ Au sein du Comité Syndical du « SIDASS Moret Seine et Loing »
 - pour la commune déléguée d'Ecuelles :
 - M. Alain GIRAULT, comme délégué titulaire (SPANC)
 - M. Jean-Philippe FONTUGNE, comme délégué suppléant (SPANC),
 - M. Jean-Philippe FONTUGNE, comme délégué titulaire pour la compétence optionnelle « Collecte ».
 - Madame Sonya DA ROCHA, comme déléguée suppléante pour la compétence optionnelle « Collecte ».
 - pour la commune déléguée d'Episy :
 - M. Patrick BILLARD, comme délégué titulaire (SPANC)
 - M. Robert LAGORGETTE, comme délégué suppléant (SPANC),
 - M. Robert LAGORGETTE, comme délégué titulaire pour la compétence optionnelle « Collecte », et « Traitement ».
 - M. Patrick BILLARD, comme délégué suppléant pour la compétence optionnelle « Collecte » et « Traitement ».
 - pour la commune déléguée de Moret-sur-Loing :
 - M. Patrick SEPTIERS, comme délégué titulaire (SPANC)
 - M. Pascal MAROTTE, comme délégué suppléant (SPANC)
 - M. Pascal MAROTTE, comme délégué titulaire pour la compétence optionnelle « Collecte »
 - M. Patrick SEPTIERS, comme délégué suppléant pour la compétence optionnelle « Collecte »
 - pour la commune déléguée de Veneux les Sablons :
 - Monsieur Michel BENARD, comme délégué titulaire (SPANC)
 - Madame Valérie EPIKMEN, comme déléguée suppléante (SPANC)

7 – REPRESENTATION LOCALE : DESIGNATION DES DELEGUES OCALM ET SEPAM

Dans le cadre de la représentation locale à l'OCALM (office de Coordination pour l'Animation Locale de Moret) et à la SEPAM (Sport et Plein Air Moret), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les membres suivants :

- ✓ L'OCALM (Office de Coordination pour l'Animation Locale de Moret) :
 - M. Jacques BEL
 - M. Stéphane BOUTROUX
 - M. Bruno BOURASSIN
 - Mme Patricia THALAMY, en remplacement de Madame Marianne BONET
- ✓ La SEPAM (Sport et Plein Air Moret)
 - M. Michel FOURNIER
 - Mme Marielle GUIDOUX
 - M. Didier LIMOGES
 - M. David MAAZA, en remplacement de Madame Marianne BONET

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner les délégués communaux au sein de l'OCALM et la SEPAM ci-dessus.

8 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LOING (CCMSL)

Lors de sa séance du 14 décembre 2016, le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité la modification de ses statuts portant sur les dispositions de la Loi NOTRe, à savoir :

1) Les compétences obligatoires au 1er janvier 2017

- ✓ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (sauf avis contraire des communes entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017),
- ✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17, création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme,
- ✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- ✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

2) Les compétences optionnelles au 1er janvier 2017

- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement,
- ✓ Politique du logement et cadre de vie,
- ✓ Création et gestion des Maisons de Services au Public (MSAP) et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

L'ensemble des autres compétences exercées par la Communauté de Communes Moret Seine et Loing (CCMSL) deviennent des compétences facultatives.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir délibérer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing (CCMSL).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing au 1^{er} janvier 2017.

9 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MAISONS DU BORNAGE

Monsieur Arnaud LABOUZE, démissionnaire, était délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage, et Monsieur Thierry MOREAU, démissionnaire, était délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage.

Aussi, considérant la nécessité de les remplacer, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de désigner les délégués du Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage suivants :

- Délégués Titulaires :

- M. Pascal MAROTTE
- M. Marc COUTAN
- M. Michel FOURNIER

- Délégués suppléants :

- M. Didier LIMOGES
- M. Stéphane BOUTROUX
- M. Bruno BOURASSIN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner les délégués du Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage ci-dessus.

10 – REFUS DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MAISONS DU BORNAGE (SIMB)

Le 15 décembre 2016, le Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage (SIMB) a délibéré, à la majorité, afin d'approuver la volonté de sa dissolution.

Le 3 février 2017, nous avons reçu un courrier du Président du Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage (SIMB) nous demandant d'émettre un avis sur ce projet de dissolution.

Considérant qu'aucune règle ne prévoit la répartition du passif du syndicat, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de refuser la dissolution du Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage (SIMB).

----- Monsieur LUSSON déclare que, durant de nombreuses années, l'association des Maisons du Bornage et le Syndicat des Maisons du Bornage, créés et gérés par des élus locaux à partir de contributions locales importantes, avaient pour objectif d'assurer des services et des investissements aux habitants d'une vingtaine de Communes, dont certaines appartenant à Moret-Loing-Et-Orvanne. Au fil des années, il s'est avéré que ces deux organismes ont présenté d'importants problèmes de fonctionnement et de gestion qui ont conduit, dans un premier temps à la liquidation judiciaire de l'Association des Maisons du Bornage, puis très récemment, et avec

l'intervention du Préfet, à la décision de dissolution du Syndicat de la Maison du Bornage. Aujourd'hui, ces actions sont en cours et ont pour objectifs principaux de déterminer :

- ✓ *L'actif et le passif de ces associations.*
- ✓ *Divers scénarios de répartition de la dette, celle-ci étant de l'ordre de 3,5 Millions d'euros dans le cas du Syndicat.*
- ✓ *L'entité qui devra reprendre en exploitation la passerelle située entre Veneux et Saint-Mammès.*

En raison des charges importantes restant en jeu et qui ne manqueront pas d'impacter de façon importante le budget de Moret-Loing-Et-Orvanne, Monsieur LUSSON demande, lors du prochain Conseil municipal, une présentation de ce dossier par les élus qui travaillent aujourd'hui avec le Préfet pour en assurer leur liquidation dans les moins mauvaises conditions possibles.

----- Monsieur SEPTIERS explique qu'une réunion, prévue le 16 mars, avec Monsieur le Sous-Préfet permettra d'en connaître davantage. Il ajoute qu'il n'est pas certain que la demande de dissolution présentée au Conseil Syndical a été effectuée suite à la requête du Préfet.

----- Monsieur BENARD indique qu'il ne s'agit pas d'une mauvaise gestion. Il ajoute que, lors du renouvellement des conseils municipaux, des personnes ne connaissant pas le fonctionnement de ces deux organismes ont décidé de ne plus vouloir voter le budget, ce qui pose une véritable problématique. Aujourd'hui, le Syndicat propose une dissolution. Or, le Code Général des Collectivités Territoriales rappelle les règles claires et strictes de dissolution des Syndicats et les conditions ne sont donc pas réunies pour une telle dissolution, dont les règles de financement des différentes communes ont été modifiées par ces derniers, ce qui n'est pas conforme à la loi et aux statuts adoptés par l'ensemble des Maires siégeant depuis 2007. Monsieur BENARD rappelle que le Contrôle de légalité vérifie si les budgets proposés, votés à l'unanimité, sont sincères et véritables.

----- Monsieur LUSSON précise que l'objet de sa question n'est pas de revenir sur le passé et de trouver des responsabilités, mais que la situation à l'heure actuelle est à priori difficile à évaluer. Il faudrait savoir quelle est la situation aujourd'hui et comment elle sera gérée demain.

----- Monsieur SEPTIERS précise qu'il donnera des informations lors du prochain Conseil Municipal, après la réunion avec Monsieur le Sous-Préfet de Fontainebleau. Il ajoute que la commune de Moret-sur-Loing avait signé une convention sur 12 ans pour le Moulin Provencher afin de réaliser des gîtes. Le syndicat a effectué des travaux pour environ 200.000 Euros. Le rez-de-chaussée a été inondé et sera remis en état, suite à des réunions avec les assurances. Une délibération a été prise par Moret-Loing-et-Orvanne fin 2016, acceptant la reprise du site sans attendre les 12 ans, après sa remise en état. Le Syndicat des Maisons du Bornage doit reprendre une délibération identique le 20 mars.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse la dissolution du Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage.

ONT VOTE :

Pour : 62

Contre : 0

Abstentions : 9 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, GRAU, Messieurs GIRAULT, LUSSON, MAISONNIAL, MERCEY, PIMET)

11 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'EMPLOIS

Le dispositif d'emploi d'avenir est supprimé. Afin de maintenir la politique d'insertion de l'emploi sur le territoire de la Commune nouvelle, il conviendrait de transformer ces emplois d'avenir actuellement vacants en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE).

Par ailleurs, suite au regrettable décès d'un Adjoint technique principal de 2^{ème} classe ayant eu pour fonction d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), il serait souhaitable de créer un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

De plus, suite au départ en disponibilité pour convenances personnelles d'un Rédacteur territorial à temps complet, il conviendrait de procéder au remplacement par un agent de catégorie C. Dès lors, afin de faciliter la procédure de recrutement, il serait pertinent de créer 2 emplois de grades différents, à savoir : Adjoint administratif et Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Ainsi, il est demandé à l'organe délibérant d'approuver la création des emplois listés ci-après :

Nombre de postes	Grade	Durée hebdomadaire
3	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	35 h 00
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	35 h 00
1	Adjoint administratif	35 h 00
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 h 00

Il est rappelé que les emplois devenus vacants ou non pourvus seront supprimés après la mise en place du Comité Technique dont la date prévisionnelle est située aux alentours du mois de juillet 2017.

----- Madame EPIKMEN informe avoir reçu, comme tous les conseillers municipaux, un courrier du syndicat Force Ouvrière, qui souhaiterait obtenir un total de 5 représentants au Comité Technique, plutôt que les 3 proposés, puisque certains syndicats ne seront pas représentés.

----- Monsieur SEPTIERS informe que ce n'est pas parce que 5 syndicats sont présents qu'il doit y avoir 5 sièges, ce qui reviendrait à dire que les résultats des élections sont connus avant le vote. Lors du prochain Conseil Municipal, la création du Comité Technique et le nombre de postes seront délibérés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les créations de postes ci-dessus.

ONT VOTE :

Pour : 64

Contre : 0

Abstentions : 7 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, MERCEY, PIMET)

12 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 - COMMUNE

Le Budget Primitif 2017 sera le premier de la commune nouvelle Moret-Loing-et-Orvanne.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les communes de plus de 3 500 habitants.

La loi NOTRe renforce ce débat par la présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), avec la tenue d'un débat en Conseil Municipal validé par un vote.

Ce débat doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2017, voire au-delà pour certains programmes pluriannuels.

Mais, ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Monsieur le Maire présente le rapport à l'assemblée délibérante et demande de bien vouloir approuver le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017.

Rapport d'Orientations Budgétaires Commune 2017

Le Budget Primitif 2017 sera le premier de la commune nouvelle Moret-Loing-et-Orvanne.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les communes de plus de 3 500 habitants.

La loi NOTRe a renforcé ce débat par la présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), avec la tenue d'un débat en Conseil Municipal validé par un vote.

Ce débat doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif, voire au-delà pour certains programmes pluriannuels. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité, en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Partie 1 : Le contexte général économique et financier

a. Le contexte national

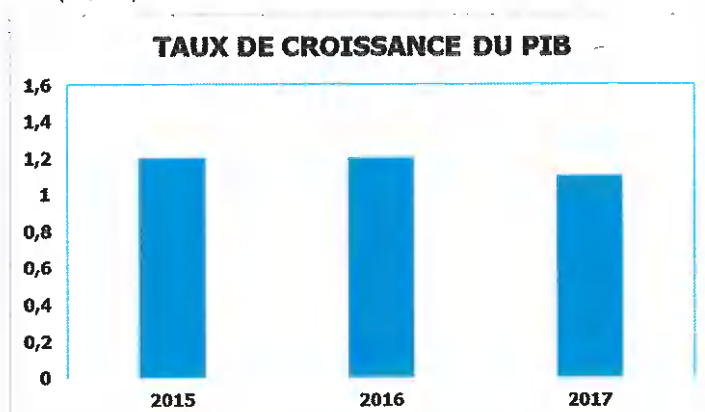
En 2015, la croissance était de 1,2 % et s'est maintenue en 2016.

La consommation des ménages reste stable avec une inflation faible mais en hausse depuis mai 2016.

L'investissement des entreprises stagne tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier.

Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du 3^{ème} trimestre 2016 (14,9 %).

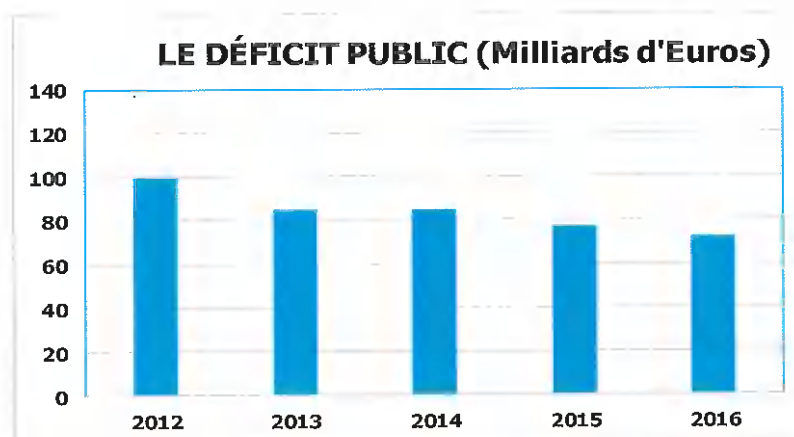


Afin de soutenir l'économie, la Banque Centrale Européenne continue d'appliquer une politique monétaire accommodante, notamment en matière d'attractivité sur les taux d'intérêt historiquement bas.

Autre conséquence d'une politique monétaire accommodante, les taux d'inflation devraient rester très faibles. Ainsi, le Ministère des Finances prévoit une inflation de 1,1 % en 2017.

La politique économique du gouvernement devrait toutefois soutenir l'activité, notamment par l'allègement des contraintes économiques, la réduction de la fiscalité pour les entreprises et les ménages ainsi qu'un retour à l'équilibre budgétaire moins rapide qu'initialement souhaité.

Le déficit public a connu une baisse en 2016.



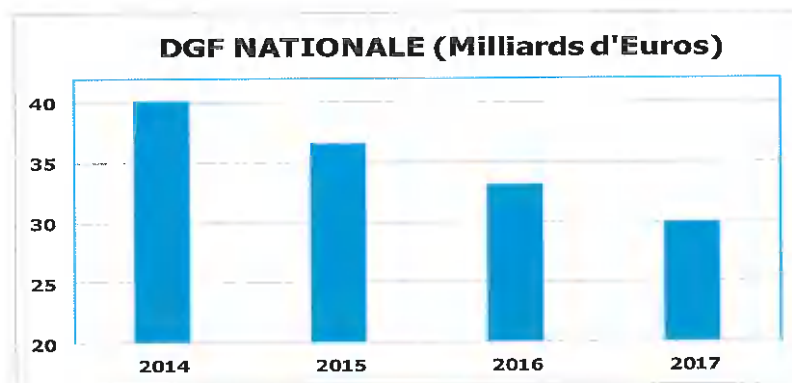
Afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des ménages, le gouvernement a décidé de faire reposer cet effort structurel uniquement sur les dépenses et à alléger la fiscalité des ménages les plus modestes.

Cependant, l'effort de réduction des déficits publics reposant uniquement sur la réduction de la dépense publique, l'effort sur la dépense est considérable et s'applique à toutes les administrations publiques, y compris les collectivités locales.

b. La situation des collectivités

Les collectivités territoriales prennent toute leur part à l'effort de réduction de la dépense publique.

L'État a ainsi décidé de diminuer l'enveloppe normée des dotations aux collectivités territoriales de 11 milliards d'euros sur la période 2015 - 2017.



On le sait, 56 % de l'effort demandé aux collectivités revient au bloc communal, dont 70 % environ aux communes. Cela représente 1,45 milliard d'euros à la seule charge des communes, qui se traduit principalement par une baisse de la dotation forfaitaire de fonctionnement (DGF).

Il est à noter que la réforme prévue de la DGF, visant à réduire les inégalités entre collectivités, et qui pourrait avoir des conséquences sensibles, a été reportée.

La spécificité de notre commune nouvelle

Le pacte financier dont bénéficie la commune nouvelle Moret Loing et Orvanne (1^{ère} mouture du 1^{er} janvier 2016) permet à notre collectivité de maintenir et de consolider ses recettes.

D'autres avantages financiers non négligeables s'appliquent à la commune nouvelle, parmi lesquels on peut citer l'octroi prioritaire à des subventions d'investissement.

Partie 2 : Les orientations budgétaires proposées pour le budget 2017

A – Les recettes de fonctionnement : estimées à 12 835 K€

a – Impôts et taxes (Chapitre 73) : estimés à 7 700 K€

Les bases fiscales devraient être réévaluées de 0.7 % par l'Etat et devraient nous être notifiées courant mars.

L'évolution fiscale se fera pour Moret-Loing-et-Orvanne selon un lissage théorique prévu dont l'étude a été réalisée par le Cabinet Michel Klopfer.

Les taux théoriques d'imposition 2017 prévus avant l'entrée de Veneux les Sablons sont :

	TH	TFB	TFNB
Moret sur Loing	12,62 %	27,25 %	74,03 %
Ecuelles	9,87 %	15,55 %	52,97 %
Episy	12,86 %	17,03 %	62,74 %
Montarlot	8,95 %	18,18 %	50,91 %
Veneux les Sablons	13,60 %	29,05 %	64,21 %

A compter de 2018, les taux seront votés de façon unique pour l'ensemble de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne avec un lissage sur 12 ans recalculé pour les cinq communes historiques.

Les taux cibles à base et produit constants pour 2030 seront de 13,35 % pour la Taxe d'Habitation, 22,34 % pour la Taxe Foncière Bâtie et 58,98 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie.

Une délibération instaurant un abattement général à la base de 15 % sera proposée au Conseil Municipal de Moret-Loing-et-Orvanne avant le 31 octobre 2017, ce qui permettra à la commune déléguée de Veneux les Sablons d'en bénéficier en 2018. Episy et Montarlot en bénéficieront en 2017.

Ainsi, l'ensemble des communes déléguées bénéficieront de ce dispositif à compter du 1^{er} janvier 2018.

D'autres recettes fiscales sont aussi regroupées dans ce chapitre budgétaire : la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur l'électricité qui sera harmonisée en septembre et les droits de mutation.

b. Autres recettes de fonctionnement

Atténuation de charges (chapitre 013) : estimées à 290 K€

Ces recettes sont constituées par les remboursements de salaires (congés maladie, congés maternité, contrats aidés...).

Produits des services (chapitre 70) : estimés à 910 K€

Ces recettes spécifiques, qui devraient rester stables, concernent notamment toutes les redevances versées par les utilisateurs de services fournis par la municipalité (accueils pré-post scolaires, accueil de loisirs, activités culturelles, restauration, etc., ...), les occupations du domaine public et les locations diverses.

Dotations et participations (chapitre 74) : estimées à 3 200 K€

Ces recettes concernent les dotations de l'Etat (DGF, DSR, DNP), du Département, de la CAF, de la CCMSL ainsi que les compensations de l'Etat au titre des exonérations en matière de fiscalité.

Produits de gestion courante (chapitre 75) : estimés à 180 K€

Les revenus des immeubles (loyers) représentent 85 % des recettes de ce chapitre.

Produits exceptionnels (chapitre 77) : estimés à 210 K€

Ces recettes concernent les remboursements de sinistres par nos assureurs. Un solde concernant les inondations de 2016 devrait nous être versé ultérieurement.

Travaux en régie (travaux réalisés par le Personnel Communal) : estimés à 345 K€

Cette opération d'ordre sert à transférer les dépenses de la section de fonctionnement à la section d'investissement par un titre en recette de fonctionnement et un mandat en dépenses d'investissement.

B – Les dépenses de fonctionnement : estimées à 11 400 K€

Les dépenses de fonctionnement seront rationalisées et maîtrisées par une mutualisation progressive.

Charges à caractère général (chapitre 011) : estimées à 3 500 K€

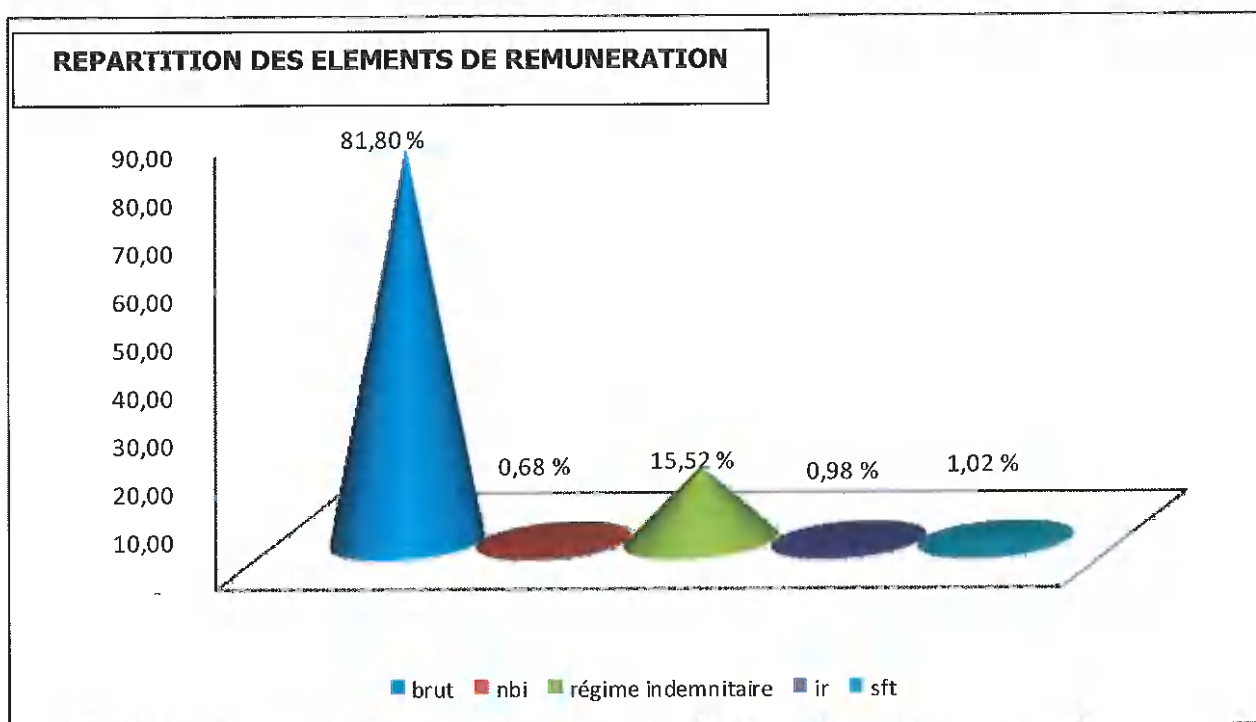
Pour 2017, nous prévoyons une stabilité de ces dépenses qui concernent principalement les frais de fonctionnement des services et de ceux rendus à la population : fluides, carburants, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement, fournitures de voirie, fournitures administratives, fournitures scolaires, contrats de prestations de services, entretien de bâtiments, de voies et réseaux, de bois et forêts et de matériel roulant, autres frais divers (sorties, séjours, activités culturelles, scolaires et périscolaires) ou encore frais d'affranchissement ou de téléphonie.

Charges de personnel (chapitre 012) : estimées à 6 500 K€

La masse salariale devrait varier d'environ 1 %. Les principaux éléments générateurs de cette variation sont les suivants :

- Le Glissement Vieillesse Technicité
- La valeur du point avec une augmentation de 0.6 % au 01/02/2017,
- La hausse du SMIC de 0.93 %,
- La hausse des cotisations CNRACL, IRCANTEC et URSSAF,
- La mise en place du Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations,
- La mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire),
- La participation à la mutuelle des agents,
- Les départs en retraite non remplacés ou par des agents en début de carrière,

La ventilation de la masse salariale, hors charges sociales, détaillée comme ci-après, démontre un bon équilibre entre les différents éléments de rémunération :



Actuellement, les emplois de la ville sont principalement des emplois permanents qui sont occupés par des agents stagiaires ou titulaires de la Fonction Publique.

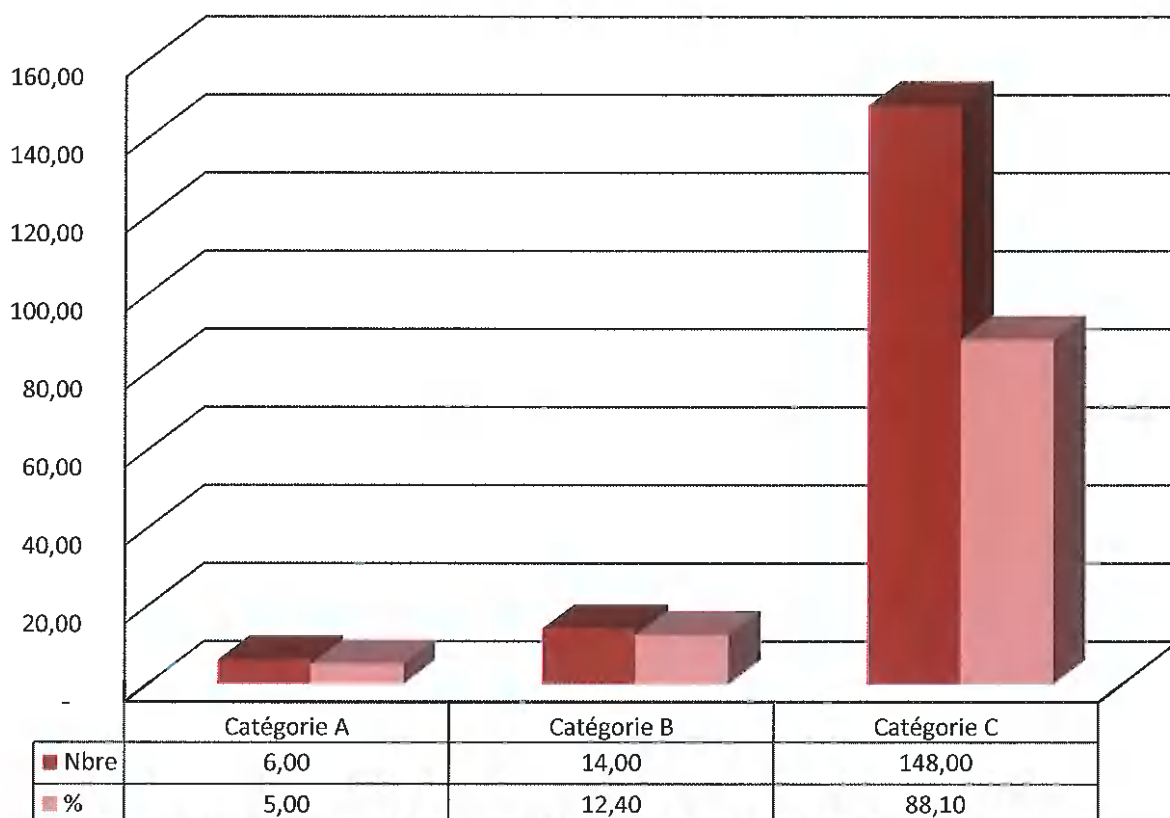
Statuts d'agents	Nombre	ETP
Titulaires	141	134,25
Contractuels de droit public (permanents et remplaçants)	27	25,80
Contractuels saisonniers	48	7,39
Contractuels de droit privé	8	6,46
Services civiques	8	4,11

Sur l'ensemble des emplois permanents, on peut dénombrer 19 à temps non complet et 7 à temps partiel.

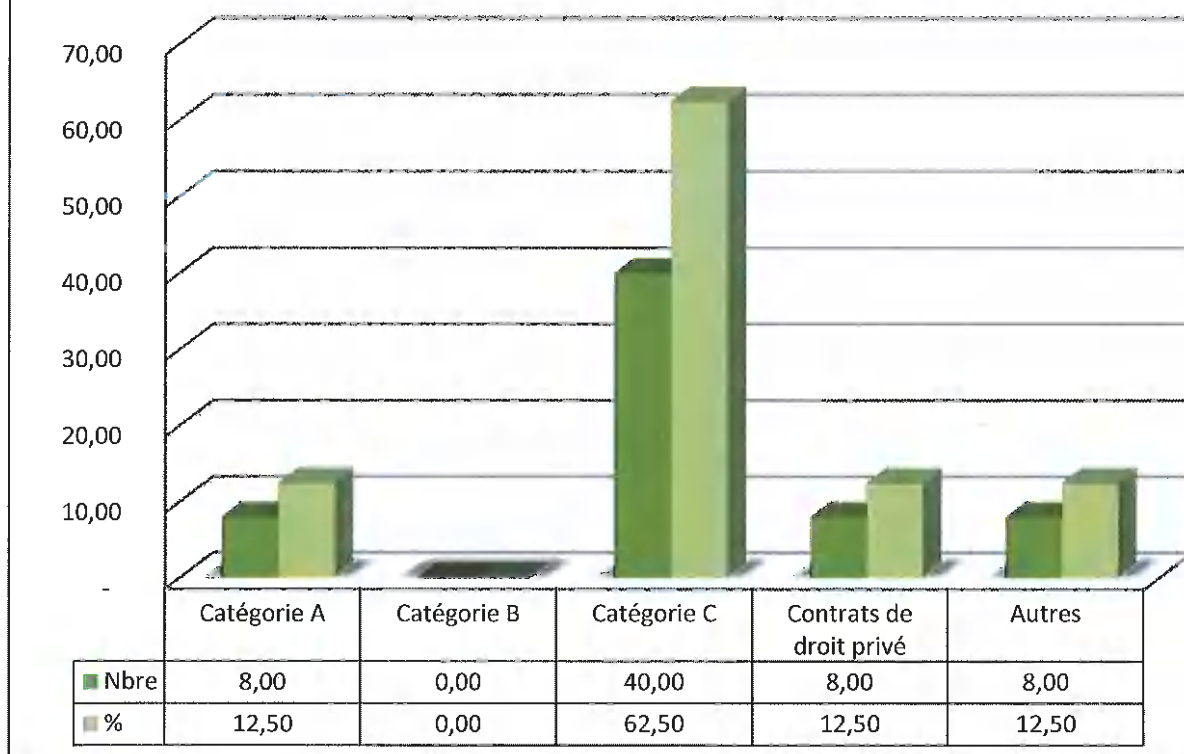
La durée effective de travail varie de 35 H 00 à 39 H 00 avec l'acquisition de jours de RTT quand le temps de travail est supérieur à 35h00.

Les agents, à l'exception de ceux recrutés en contrat de droit privé, appartiennent à une des 3 catégories hiérarchiques A, B et C, selon la répartition suivante :

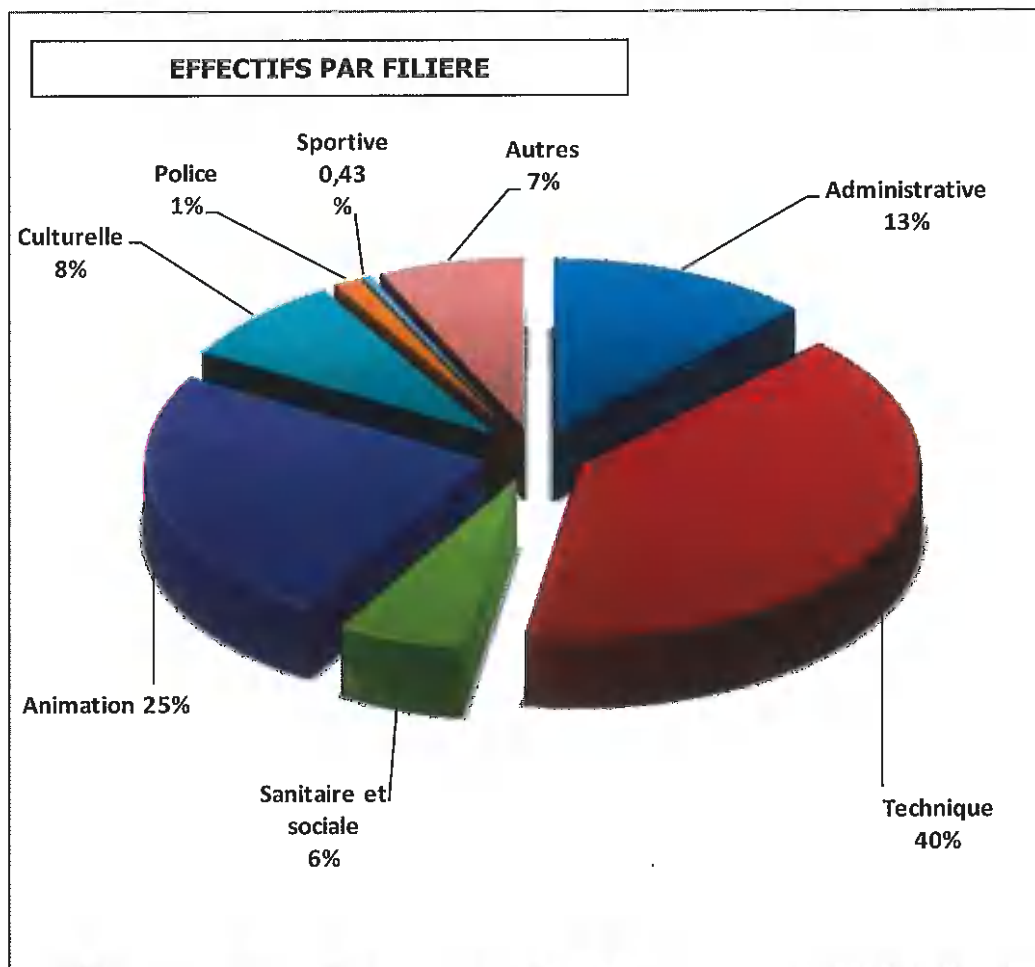
Emplois permanents



Emplois non-permanents



Les compétences sont diverses, comme reflète le schéma de répartition des effectifs par filière suivant :



Charges de gestion courante (chapitre 65) : estimées à 960 K€

Ce chapitre est consacré notamment aux aides octroyées aux associations qui devraient rester identiques à celles de 2016, avec d'éventuels redéploiements en fonction des besoins.

On y retrouve aussi la subvention au CCAS, à la Caisse des Ecoles et aux organismes de regroupement.

Concernant le CCAS il a été acté que dorénavant les subventions liées aux affaires sociales ne seront plus versées par la commune mais par le CCAS comme le fait actuellement la commune déléguée de Veneux les Sablons, de même, l'agent de Veneux sera intégré au budget du CCAS et non plus rémunéré par la commune.

Charges financières (chapitre 66) : estimées à 440 K€

Ces dépenses concernent notamment les intérêts d'emprunts d'un montant prévisionnel de 439 211,96 €.

Les amortissements, qui sont des opérations d'ordre (Chapitre 042), sont estimées à 320 K€ et les atténuations de produits (Chapitre 014) à 85 K€.

C – Les dépenses d'investissement :

Les grandes orientations structurantes

L'objectif général est de réaliser les investissements prévus dans les programmes électoraux des cinq communes historiques.

L'objectif est de maintenir un effort d'investissement conséquent, gage du développement des services aux habitants. Nombre des opérations détaillées ci-dessous bénéficieront de l'aide du Conseil Départemental 77, du Conseil Régional Ile de France et de l'Etat (aide accrue par une DETR spécifique aux Communes Nouvelles).

Les principales opérations projetées sont les suivantes qui, pour la plupart, résultent de décisions prises préalablement :

- ✓ Construction d'une Médiathèque,
- ✓ Construction d'un Pôle Médical,
- ✓ Restauration de la façade de l'Eglise de Moret,
- ✓ Extension du gymnase,
- ✓ Contrat Triennal de Voirie rue Georges Villette – Ecuelles
- ✓ Enfouissement des réseaux – 2^{ème} tranche – rue Georges Villette – Ecuelles
- ✓ Pôle Gare Veneux – feux tricolores Av. de la Gare / rue de la Liberté - Veneux
- ✓ Rénovation salle des Fêtes – Montarlot,

- ✓ Rénovation salle Marquis de Roys – Moret
- ✓ Agenda Ad'Ap sur divers bâtiments
- ✓ Travaux de voirie sur les cinq communes
- ✓ Travaux divers d'entretien
- ✓ Travaux de remise en état suite inondations sur Moret
- ✓ Travaux en régie

D – Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont composées de :

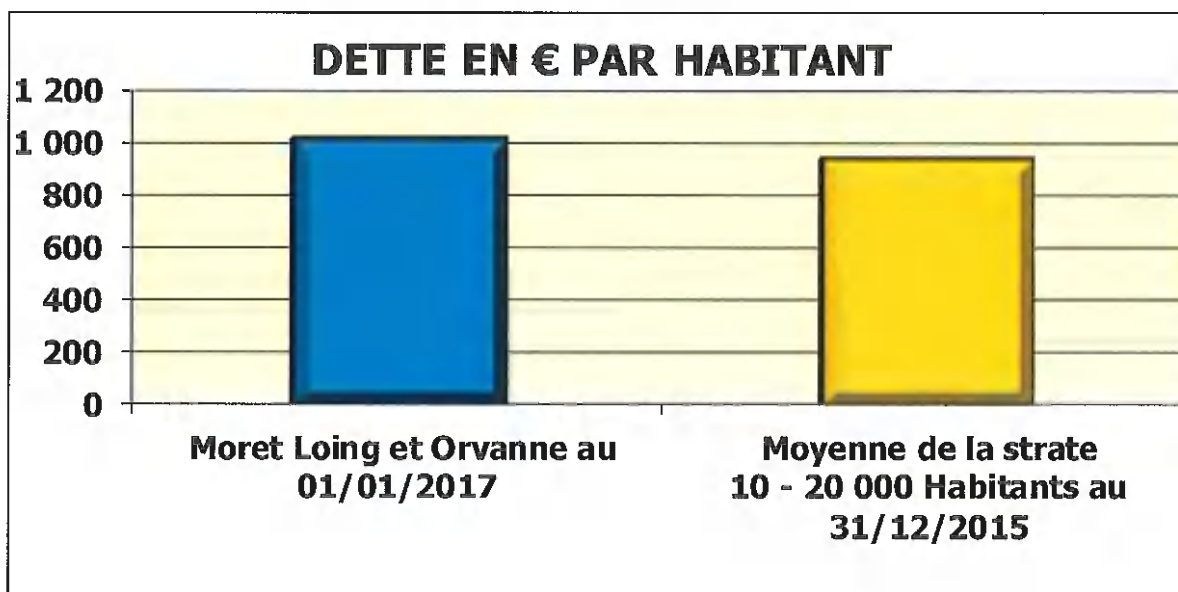
- Virement de la section de fonctionnement (autofinancement),
- Dotations aux amortissements (Opérations d'ordre entre sections)
- Autofinancement
- Cessions diverses,
- Dotation et fonds divers (FCTVA et Taxes d'aménagement),
- Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat en investissement),
- Subventions Etat, Région IDF, Département 77 et autres partenaires,
- Un emprunt qui sera inférieur au remboursement du capital de la dette d'un montant prévisionnel de 1 186 208,33 €.

E – Endettement

L'endettement par habitant des communes de notre strate de population est de 944 € / habitant au 31 décembre 2015.

Actuellement, notre endettement s'élève à 1 026 € / habitant au 1^{er} janvier 2017 soit 82 € de plus / habitant.

L'objectif est, en maintenant un effort d'investissement, de s'approcher de la moyenne des communes de même strate en 2020 (hors opérations spéciales : par exemple la construction du pôle médical financée en partie par les loyers), sachant que les statistiques fournies sur le site de collectivites-locales.gouv.fr ont un an de décalage.



Le budget 2017 s'élaborera en reprenant les excédents 2016 prévisionnels suivants :

- Fonctionnement : 2 276 049,48 €
- Investissement : - 540 551,04 €

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) respecte les grands équilibres financiers, sans endettement supplémentaire, en maîtrisant la fiscalité et avec un programme d'investissement très important.

----- Monsieur MERCEY constate que pratiquement aucune information n'est exploitable, en particulier en tenant compte de l'évolution depuis l'année dernière, voire des années précédentes. Par exemple, il souhaiterait que soit indiqué d'où proviennent les recettes et les dépenses Commune par Commune. Aucune mention n'est faite concernant les investissements.

----- Monsieur SEPTIERS informe qu'il s'agit d'un rapport, et non d'un budget, et que l'on part sur un nouveau document non comparable au précédent. Les recettes ne pourront plus être définies Commune par Commune. Un seul budget est réalisé pour la Commune Moret-Loing-et-Orvanne. Pour les investissements, comme l'extension du gymnase, la médiathèque, l'église, le pôle gare, les montants affectés à l'exercice 2017 ne sont pas encore connus.

----- Madame EPIKMEN aurait souhaité voir apparaître d'autres précisions sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires, et notamment sur l'évolution de la population, le nombre de foyers fiscaux, le revenu moyen par habitant. Ces informations permettraient

de mieux connaître la population, afin de mieux répondre à ses besoins. Connaître l'évolution du nombre d'agents titulaires est plus intéressant que connaître son nombre. L'évolution de la masse salariale depuis 2014 aurait également été intéressante.

----- Monsieur SEPTIERS précise que l'évolution de la masse salariale est connue puisque le rapport indique qu'elle n'évoluera que d'à peine 1 %. Le personnel a actuellement d'autres priorités que de calculer cette évolution depuis 3 ans. Quant à la structure de la population, celle-ci est bien connue (Plan Location de l'Habitat de la Communauté de Communes, Plan Local d'Urbanisme) et n'a pas d'influence sur l'élaboration du budget.

----- Madame EPIKMEN aurait également apprécié un chapitre sur les économies réalisées lors de la fusion, et les pistes menées. Elle sait que la somme de 40.000 Euros a déjà été gagnée sur les contrats d'assurances.

----- Monsieur SEPTIERS ajoute que les économies sont certaines, mais ne sont pas connues actuellement. En effet, les appels d'offres pour les marchés sont lancés, mais cela prend du temps. D'autres études et consultations doivent être réalisées. La Commune Nouvelle n'ayant été créée qu'il y a 3 mois, les économies seront opérationnelles sur les budgets prochains.

----- Monsieur BENARD complète que, par exemple, le lancement d'une consultation sur le pôle gare et les rues adjacentes de Veneux-les Sablons a fait gagner plus de 15.000 Euros sur l'appel d'offres de la voirie.

----- Madame GRAU signale qu'à chaque création de Commune Nouvelle, depuis 2014, des économies sont promises et malgré ses multiples demandes, le montant des économies réalisées n'est pas chiffré.

----- Monsieur SEPTIERS répond que même Madame EPIKMEN sait que 40.000 Euros d'économies ont été réalisées sur les assurances. Autre exemple, lorsqu'il a été décidé la création d'une médiathèque au lieu de deux, les économies ont été très importantes, à la fois sur l'investissement de l'équipement, le fonctionnement et sur les subventions obtenues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires Commune 2017 présenté par le Maire.

ONT VOTE :

Pour : 62

Contre : 1 (Monsieur MERCEY)

Abstentions : 8 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, GRAU, Messieurs GIRAULT, LUSSON, MAISONNIAL, PIMET)

13 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EAU 2017

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les communes de plus de 3 500 habitants.

La loi NOTRe renforce ce débat par la présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), avec la tenue d'un débat en Conseil Municipal validé par un vote.

Ce débat doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif Eau 2017.

En matière d'eau, il est prévu que Moret-Loing-et-Orvanne dispose d'un budget pour l'année 2017 concernant la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

Monsieur le Maire présente le rapport à l'assemblée délibérante et demande de bien vouloir approuver le Rapport d'Orientations Budgétaires Eau 2017.

Rapport d'orientation budgétaire eau 2017

Conformément à la loi ATR du 6 février 1992, aux articles L2312-1 du CGCT, le débat d'orientation budgétaire dans les communes de plus de 3500 habitants est obligatoire.

La loi NOTRe renforce ce débat par la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire avec la tenue d'un débat en conseil municipal validé par un vote.

Avec la constitution de la commune nouvelle de Moret Loing et Orvanne au 1^{er} janvier 2017, la décision a été prise de conserver cette compétence jusqu'au transfert de compétence à échéance 2020 prévu dans la loi NOTRe au niveau de l'eau dans l'intercommunalité. Il s'agit des orientations pour le budget eau de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

Les réseaux d'eau potable sont gérés par une délégation de service public signée le 1^{er} octobre 2014 avec la société Véolia pour une durée de 12 ans.

Le budget eau relève de la nomenclature M49 et il sera voté par nature et par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Résultats de l'année 2016 sous réserve de la vérification de la balance du Trésor Public avec reprise au budget primitif 2017.

	Résultats de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2016	Résultats Clôture 2016.
Investissement	186 584,01	0	+11 466,36	198 050,37

Fonctionnement	62 271,68	0	-40 315,22	21 956,46
Total	248 855,69		-28 848,86	220 006,83

1/ Ressources budget eau

Dans le cadre du contrat de DSP signé le 1^{er} octobre 2014 avec la société Véolia, et conformément à la délibération votée le 8 octobre 2016, le montant de la surtaxe par m3 consommé s'élève à 0,72 centimes.

En investissement, il n'est pas prévu de recettes car il n'y a pas de projet de travaux sur les réseaux.

2/ Charge budget eau

Dans le cadre de la fourniture d'eau potable, il convient d'acheter des volumes d'eau à la société productrice Véolia eau dans le cadre de la DSP du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE de Veneux-Les Sablons/Thomery).

Le montant de l'achat d'eau pour une année s'élève à 115 000 euros.

La charge de la dette concerne un seul emprunt réalisé en 2015 pour 15 ans représentant une annuité de 15 332,68 euros réparti en section de fonctionnement à 3457,50 euros d'intérêt et en section d'investissement à 11 875,18 euros.

L'encours de la dette est de 200 000 euros montant initial et il reste au 1^{er} janvier 2017 188 345 ,47 euros en capital à rembourser et 22 854,55 euros en intérêts à rembourser.

Fin de l'emprunt le 05/12/2030.

3/Opérations d'ordre

Le montant de la dotation aux amortissements s'élève pour 2017 à 28 977,31 euros, il s'agit d'amortir les travaux sur les réseaux eau potable avec une durée d'amortissement comprise entre 10 et 40 ans.

Les subventions d'investissement perçues sont également amorties pour un montant de 538,68 euros.

Un virement à la section d'investissement sera prévu au budget 2017.

4/ Investissement

Les travaux d'investissement porteront sur la création d'une défense incendie du pôle gare (parvis de la gare) pour un montant de 34 599,50 euros HT avec un montant de DETR attendu de 6 919,90 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires Eau 2017 présenté par le Maire.

ONT VOTE :

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 1 (Monsieur MERCEY)

14 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ASSAINISSEMENT 2017

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les communes de plus de 3 500 habitants.

La loi NOTRe renforce ce débat par la présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), avec la tenue d'un débat en Conseil Municipal validé par un vote.

Ce débat doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif assainissement 2017.

En matière d'assainissement, il est prévu que Moret-Loing-et-Orvanne dispose d'un budget pour l'année 2017 concernant la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

Monsieur le Maire présente le rapport à l'assemblée délibérante et demande de bien vouloir approuver le Rapport d'Orientations Budgétaires Assainissement 2017.

Rapport d'orientation budgétaire assainissement 2017

Conformément à la loi ATR du 6 février 1992, aux articles L2312-1 du CGCT, le débat d'orientation budgétaire dans les communes de plus de 3500 habitants est obligatoire.

La loi NOTRe renforce ce débat par la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire avec la tenue d'un débat en conseil municipal validé par un vote.

Avec la constitution de la commune nouvelle de Moret Loing et Orvanne au 1^{er} janvier 2017, la décision a été prise de conserver cette compétence jusqu'au transfert de compétence à échéance 2020 prévu dans la loi NOTRe au niveau de l'assainissement vers l'intercommunalité.

Ce débat doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds.

Il s'agit des orientations pour le budget d'assainissement réseau collectif de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

L'assainissement autonome de Veneux-Les Sablons ayant été transmis au SIDASS de Moret Seine et Loing au 1^{er} janvier 2017.

Les réseaux d'assainissement collectif à Veneux-Les Sablons sont gérés par une délégation de service public signée le 01/10/2014 avec la société Véolia pour une durée de 12 ans.

Le budget assainissement relève de la nomenclature M49 et le budget sera voté par nature et par chapitre pour les sections de fonctionnement ou d'investissement avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

Résultats de l'année 2016 sous réserve de la vérification de la balance du Trésor Public avec reprise au budget primitif 2017.

	Résultats de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2016	Résultats clôture 2016
Investissement	128 872,99	0	+ 4 654,50	133 527,49
Fonctionnement	-5320,50	0	- 926,58	-6 247,08
Total	123 552,49	0	+ 3 727,92	+ 127 280,41

1/ Ressource du budget assainissement collectif commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

➤ Surtaxe

La surtaxe pour l'assainissement. Le montant de la surtaxe par m3 d'eau est de 0,50 centimes d'euros conformément à la délibération du 31/03/2016.

Le montant de la surtaxe perçue en 2016 est de 112 777,42 euros.

➤ Participation pour le raccordement à l'égout (PRE)

Cette participation est applicable au permis de construire conformément à la délibération du 21 juin 2012, les tarifs au 1^{er} juin 2016 sont les suivants :

3 941,54 euros hors prêts aidés

3 151,38 euros prêts aidés

2 707,36 euros pour les collectifs

Ces tarifs évoluant au regard de l'indice BT 01 de la construction.

➤ Recettes d'investissement

Subventions

Les subventions pour les travaux proviennent de l'Agence Eau Normandie et du département de Seine-et-Marne.

En 2016, au titre de l'AESN a été perçu 31 016 euros, au titre du Département 3 758,88 euros.

Emprunt

Pas d'emprunt sur exercice 2016. Il n'est pas prévu d'emprunt en 2017.

2/ Charges

➤ Etat de la dette et charge de la dette

Le budget assainissement comporte 8 emprunts pour un montant initial de 1 267 636 euros.

Il reste à rembourser 944 022,12 euros de capital et 148 696,38 euros au titre des intérêts.

Sur 8 emprunts, 5 emprunts sont à taux zéro et la fin de ces emprunts est comprise entre 13/02/2023 (au plus tôt) et le 16/03/2034 (au plus tard).

La charge des intérêts pour 2017 est de 28 473,16 euros, et la charge de l'amortissement du capital pour 2017 de 78 615,72 euros.

➤ Opération d'ordre

Les dotations aux amortissements concernent les travaux de réseau d'assainissement collectifs réalisés depuis 50 ans sur Veneux-Les Sablons.

Les subventions aux investissements sont amorties depuis 2006.

➤ Autres dépenses de fonctionnement

Il s'agit des dépenses liées à la publication des annonces légales lors de la passation de marché public.

Il n'y a pas de dépenses de personnel.

3/ Investissements :

Il est prévu de lancer une consultation pour la création d'un bassin de stockage restitution de 1500 m3 situé Chemin du Port et pour réaliser des extensions de réseau collectif rue du Viaduc, Chemin du Passeur, Allée des Ventes Nadon, rue du Poète Jacques Madeleine, rue Maurice Martin.

Ces investissements dont le montant est estimé à 2,5 millions d'euros feront l'objet d'une subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie et du Département de Seine-et-Marne.

La consultation sera lancée prochainement.

Ces investissements sont suivis par un AMO le cabinet Egis eau depuis 2012 dont la mission a été prolongée jusqu'au 18/10/2018 par avenant numéro 2 approuvé par délibération votée le 15/12/2016.

Le montant de la mission est de 253 193,20 euros HT.

----- Monsieur MERCEY, suite aux inondations importantes de juin 2016, demande ce qui est prévu en cas de futures inondations.

----- Monsieur BENARD rappelle que la privation d'eau potable à Veneux-les Sablons était une démarche purement préventive, puisque le puits de captage est assez proche de la Seine et de la turbidité était apparue dans l'eau lors des analyses réalisées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires assainissement 2017 présenté par le Maire.

ONT VOTE :

Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 1 (Monsieur MERCEY)

15 – CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (CID)

Par délibération du 7 mars 2016, la Communauté de Communes Moret Seine et Loing a décidé de se porter candidate auprès du Département 77 pour l'élaboration d'un Contrat Intercommunal de Développement (CID), qui bénéficie d'une enveloppe totale de 1 976 811 €.

La commune de Moret-Loing-et-Orvanne a élaboré son programme d'actions en concertation avec la Communauté de Communes Moret Seine et Loing sur les actions suivantes :

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée	%	Autres financements
Travaux de réfection de la Salle des Fêtes Roland Dagnaud à Moret sur Loing	2018	204 000,00 €	73 440,00 €	36%	
Travaux de réfection et valorisation du Centre d'Activités Communales à Moret sur Loing	2019	180 000,00 €	64 800,00 €	36%	
Travaux d'extension et de réhabilitation de la salle Marquis de Roys à Moret sur Loing	2017	120 000,00 €	43 200,00 €	36%	
Travaux d'insonorisation thermique et acoustique de la salle des fêtes de Montarlot	2017	104 000,00 €	37 222,00 €	35,79%	
Aménagements de voirie Avenue de la Gare à Veneux les Sablons	2018	324 933,00 €	58 884,15 €	18,12%	
Aménagements de voirie Rue Berthelot à Veneux les Sablons	2017	298 657,00 €	54 122,43 €	18,12%	
Aménagement de stationnements Rue Victor Hugo à Veneux les Sablons	2018	144 286,00 €	26 147,42 €	18,12%	
Commune de Moret-Loing-et-Orvanne		1 375 876,00 €	357 816,00 €		

La commune de Moret-Loing-et-Orvanne est Maître d'Ouvrage de l'ensemble de ces actions, et, à ce titre, sera signataire du contrat cadre comme l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage des actions inscrites dans le programme d'actions du CID.

Chaque action fera l'objet d'une convention de réalisation signée entre le Maître d'Ouvrage et le Département 77.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- ✓ valider le programme d'actions proposé par la commune ci-dessus,
- ✓ valider le principe de signature du contrat cadre et d'une convention de réalisation pour les actions dont la commune est Maître d'Ouvrage,
- ✓ autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

----- Madame EPIKPEN souhaite savoir à quoi correspond la somme de 144.286 euros pour l'aménagement de stationnement rue Victor Hugo à Veneux-les Sablons. Elle demande également si un tel programme est prévu pour les communes d'Episy et d'Ecuelles.

----- Monsieur BENARD répond qu'il s'agit de la partie du stationnement qui va être réalisée à l'endroit où se situe le talus SNCF. L'aménagement du pôle gare permettra ainsi de boucler le réseau de pistes cyclables rue Victor Hugo (après le virage entre la passerelle et le stationnement délimité aujourd'hui).

----- Monsieur SEPTIERS ajoute que rien n'est prévu dans ce contrat pour Episy et Ecuelles. Cette dernière ne pouvait bénéficier de ce programme, ayant déjà un contrat triennal de voirie avec le Département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le programme d'actions proposé ci-dessus.

ONT VOTE :

Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 1 (Monsieur MERCEY)

16 – VENTE DES LOTS 2 ET 4 MAISON DES PETITES BRUYERES VENEUX LES SABLONS

Il est proposé de vendre les lots 2 et 4 d'une maison située 12, Rue des Petites Bruyères à Veneux-Les Sablons relevant du domaine privé communal.

Le montant de la cession est de 77 000 €, auquel s'ajoute 8 000 € au titre des honoraires d'agence.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique de vente de cession pour ces deux lots.

Monsieur le Maire présente la délibération à l'assemblée délibérante et demande de bien vouloir l'approuver.

----- Monsieur MERCEY souhaite connaître la différence entre le prix d'achat de ces lots et le prix de vente prévu.

----- Monsieur BENARD répond que la Commune n'effectue pas de spéculation et que le montant initial sera donc récupéré.

----- Monsieur LUSSON est étonné du coût des honoraires d'agence de 8.000 Euros, qui correspond à plus de 10 % du montant d'acquisition. Les frais au-delà de 10 % sont très rares.

----- Monsieur BENARD répond que ce sont les coûts pratiqués par l'agence choisie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à vendre le lot 2 d'une superficie de 106 m² section AL parcelle 692 et le lot 4 d'une superficie de 32 ca section AL parcelle 248
- ✓ Dit que le montant de la cession des lots 2 et 4 est de 77 000 euros et 8 000 euros au titre des honoraires d'agence
- ✓ Dit que l'acquéreur devra s'honorer des frais notariés
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique de cession pour ces deux lots
- ✓ Dit que cette cession est prévue en recette d'investissement au budget communal 2017
- ✓ Dit que la commune reste propriétaire du lot 3 d'une superficie de 17 m² section AL parcelle 692

(Maître Lancelin, intéressé, ne prend pas part au vote).

ONT VOTE :

Pour : 66
Contre : 0
Abstentions : 4 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, Messieurs LUSSON, MERCEY)

17 – COMPTE-RENDU D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE DE FRANCE (FSRIF) POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE VENEUX-LES SABLONS POUR 2015 ET 2016

Considérant qu'une commune ayant bénéficié au titre de l'exercice précédent d'une attribution au fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France F.S.R.I.F présente un rapport quant aux actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

Considérant que la ville de Veneux-Les Sablons a perçu ce fonds de solidarité pour les exercices budgétaires 2015 et 2016 à hauteur de 98 343 € et de 101 839 €, il est proposé d'approuver le rapport d'utilisation des fonds suivants :

Projet 2015	Montant TTC	FSRIF	Autofinancement et subvention
Aménagement voirie et stationnement Rue Victor Hugo	311 665,60	98 343,00	213 322,60
Total 2015	311 665,60	98 343,00	213 322,60

Projet 2016	Montant TTC	FSRIF	Autofinancement et subvention
Travaux voirie Rue du Bois Prieur création trottoirs et pistes cyclables	273 399,39	101 839,00	171 560,39
Total 2016	273 399,39	101 839,00	171 560,39

Monsieur le Maire présente la délibération à l'assemblée délibérante et demande de bien vouloir l'approuver.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Dit que conformément aux articles L.2531-12 et L2531-16 du CGCT, la commune de Veneux-Les Sablons a encaissé au titre de ce fonds de péréquation, un montant de 98 343 € au titre de l'exercice 2015 et un montant de 101 839 € au titre de l'exercice 2016,
- ✓ Dit que cette recette a été imputée au compte 74 838 autres attributions de péréquation et compensation, il est possible de dégager plusieurs actions rendues possibles par ce fonds,
- ✓ Approuve le compte-rendu ci-dessus quant à l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) au titre des années 2015 et 2016.

18 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DU GYMNASSE DE MORET SUR LOING

Par des délibérations précédentes, le Conseil Municipal a approuvé le principe de travaux d'extension du gymnase de Moret sur Loing,

Aussi, et afin de solliciter une subvention pour la construction de l'extension du gymnase auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- D'approuver l'Avant-Projet pour la construction de l'extension du gymnase de Moret sur Loing,
- D'arrêter le montant prévisionnel total des dépenses à la somme de 439 811,32 € HT pour tous corps d'état, à 36 750,00 € HT pour les travaux sur toiture existante et à 38 802,50 € HT pour les honoraires,
- De solliciter auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), une subvention d'un montant le plus élevé possible pour la construction de l'extension du gymnase
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, un adjoint, à réaliser toutes les démarches nécessaires afin de déposer et, après instruction, à signer le permis de construire relatif à cette opération et tout document s'y rapportant,
- D'inscrire les dépenses et les recettes aux différents articles correspondant du budget communal 2017,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces projets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et auprès de tout organisme susceptible d'apporter un soutien financier à cette opération, les subventions d'un montant le plus élevé possible pour la construction de l'extension du gymnase de Moret sur Loing,
- Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, un adjoint, à réaliser toutes les démarches nécessaires afin de déposer et, après instruction, à signer le permis de construire relatif à cette opération,
- Dit que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites aux différents articles correspondant du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces projets.

19 – ACHEVEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DELEGUEE DE VENEUX LES SABLONS

L'article 37 de la loi NOTRe du 7 août 2015 permet à la commune nouvelle d'achever l'élaboration d'un PLU engagée sur le territoire d'une ancienne commune.

Après avoir rappelé que la procédure d'élaboration du PLU de Veneux-Les Sablons a été engagée le 9 décembre 2014 et que, par délibération 16-10-01 du 08/10/2016, le projet de PLU de Veneux-Les Sablons a été arrêté et transmis aux personnes publiques associées qui vont rendre leur avis au plus tard le 25 février 2017 et qu'il conviendra ensuite d'engager une enquête publique avant le vote définitif du PLU.

Considérant qu'il convient donc d'achever la procédure d'élaboration du PLU de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

Monsieur le Maire présente la délibération à l'assemblée délibérante et demande de bien vouloir l'approuver

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Dit que, conformément à l'article 37 de la loi NOTRe du 7 août 2015, la commune nouvelle compétente en matière de PLU ou de document en tenant lieu peut décider d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un PLU ou de docs en tenant lieu applicable sur le territoire des anciennes communes qui avaient été engagées avant la date de création de la

commune nouvelle. La commune nouvelle se substitue de plein droit aux anciennes communes dans tous les actes et délibérations afférents aux procédures engagées avant la date de sa création.

- ✓ Dit que la procédure PLU de Veneux-Les Sablons engagée le 9 décembre 2014 se poursuivra jusqu'à son achèvement.

20 – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES ETABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS RECEVANT DU PUBLIC DE LA COMMUNE (ADAP)

La commune est propriétaire d'établissements ou d'installations recevant du public non accessibles au 31 décembre 2014 dans le respect des textes et que pour ceux-ci un agenda d'accessibilité programmée (ADAP) doit être établi.

Considérant que l'ADAP permet à la commune de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ces établissements après le 1er janvier 2015 et qu'il correspond à un engagement de réaliser les travaux ou actions nécessaires à leur mise en accessibilité dans un délai déterminé.

Monsieur le Maire demande la validation du projet d'agenda d'accessibilité, disponible au service Urbanisme, afin que la mise en œuvre soit possible.

Monsieur le Maire présente la délibération à l'assemblée délibérante et demande de bien vouloir l'approuver.

----- Monsieur LIMOGES présente le dossier AD'AP, comme suit :

Le dossier de l'Agenda d'Accessibilité Programmé a été déposé en Préfecture le 16 décembre 2016. Le récépissé de dépôt a été reçu le 9 janvier 2017. La demande de pièce complémentaire (délibération) a été reçue le 23 janvier 2017.

Nombre de bâtiments concernés : 38
 Estimation des travaux : 635 Keur

Commune	Nombre de bâtiments	Coût HT en Keur	Nombre de points à traiter
Ecuelles	9	250	103
Episy	4	20	24
Montarlot	4	25	31
Moret	21	340	113
TOTAL	38	635	271

Nombre de dérogations demandées : 29 (concerne 20 bâtiments)

L'Ad'Ap est programmé sur 6 ans en raison d'établissements du 1er groupe (catégories 1 à 4)

L'échéancier :

Année	Coût HT en Keur	Nb de bâtiments concernés				TOTAL
		Ecuelles	Episy	Montarlot	Moret	
2017	65	3		1	3	7
2018	110	2	4	2	1	9
2019	110	1			5	6
2020	110	1		1	3	5
2021	110	1			3	4
2022	130				1	1
TOTAL	635	8	4	4	16 *	

Nota : *

Pour les bâtiments morétains, l'écart de 5 entre le nombre de bâtiments à traiter et le nombre inscrit dans l'échéancier se justifie ainsi :

- ✓ L'Eglise et le Gymnase sont traités dans les programmes en cours
- ✓ Les trois Moulins (Provencher, Tan et Graciot) font l'objet d'une demande de dérogation totale

----- Madame EPIKMEN aurait aimé pouvoir consulter le document.

----- Monsieur SEPTIERS répond que, comme indiqué dans le mémoire, il suffisait de se rendre aux Services Techniques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Valide le projet d'agenda d'accessibilité programmée de la commune,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ledit agenda d'accessibilité.

----- Madame GRAU souhaite connaître la date du prochain Conseil Municipal.

----- Monsieur SEPTIERS répond que le prochain Conseil aura lieu le 13 avril 2017.

----- Madame EPIKMEN demande des précisions sur le projet d'Hyper U qui sera installé sur le pôle économique des Renardières.

----- Monsieur SEPTIERS répond qu'il s'agit d'un projet privé, et ce n'est pas le premier (les terrains étant vendus depuis très longtemps). Il serait purement alimentaire, d'une superficie de 3.500 m² sans galerie marchande, comprenant en outre une station-service, un centre automobiles et deux restaurants. Ce projet engendrerait la création de 200 emplois et la récupération annuelle de 300.000 Euros de taxes locales.

----- Madame EPIKMEN s'inquiète sur le nombre déjà existant de surfaces alimentaires, telles qu'Intermarché, Carrefour Market, Lidl, et craint que cette création engendre des emplois d'un côté, mais en supprime d'autres sur les supermarchés déjà existants.

----- Monsieur FONTUGNE informe que le projet initial comportait une galerie marchande, qui a été supprimée pour préserver les commerces de proximité. Une étude d'impact réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (la CCI) montrait que l'évasion commerciale réalisée par la création du Centre Leclerc à Varennes pouvait être en partie endiguée par la création d'une structure telle que celle-ci, puisque l'offre de proximité était augmentée. L'accès sur la Nationale 606 permet également un accès plus facile aux personnes en transit entre Fontainebleau et Montereau et cette opération engendrerait un risque possible d'une diminution d'environ 10 % du chiffre d'affaires de Carrefour Market. Par contre, l'impact était estimé neutre sur les commerces de proximité intra-muros, considérant que les personnes effectuant les démarches de se rendre dans les petits commerces continueront à le faire, puisqu'il s'agit de leur rythme de vie.

----- Madame EPIKMEN répond que les élus peuvent s'opposer à cette implantation et interroge Monsieur FONTUGNE pour obtenir son avis sur ce projet.

----- Monsieur FONTUGNE indique être personnellement favorable au titre de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing, en raison d'un apport économique non négligeable, notamment par la création d'emplois et les taxes à recouvrer. Il est cependant très mitigé par rapport à la Commune d'Ecuelles, le projet étant passé de 2.500 m² à 3.500 m², que l'emprise sur le territoire des Renardières lui semble très forte et il n'imaginait pas son développement de cette façon à moyen terme.

----- Monsieur MERCEY demande si ce projet de supermarché a un lien avec les retards à répétition pour la construction d'un nouvel Intermarché entre Moret-sur-Loing et Veneux-les Sablons.

----- Monsieur BENARD indique qu'un appel d'offres infructueux a été lancé il y a un an, compte-tenu des prix pratiqués par les entreprises qui y ont répondu. La consultation a été relancée, et, à sa connaissance, les premiers coups de pioche devraient intervenir courant avril.

----- Madame GRAU demande des nouvelles de l'Ecole Centrale.

----- Monsieur SEPTIERS répond que le permis de construire va être déposé prochainement.

----- Madame EPIKMEN constate avec regret que, lors du Conseil Communautaire en date du 14 mars dernier, Monsieur le Président a décidé le rajout d'une nouvelle taxe, une taxe foncière bâtie.

----- Monsieur SEPTIERS dit que c'est le Conseil Communautaire qui décide et non lui. Il indique que, depuis 2011, l'Etat a ponctionné 4.500.000 Euros à la Communauté de Communes, qu'en 2016, une taxe a été prélevée sur la taxe d'habitation. Depuis la création du District puis de la Communauté de Communes il y a plus de 40 ans, les ménages n'ont pas payé d'impôt pour les services de la Communauté de Communes (transport, petite enfance, piscine, fibre optique...). Jusqu'à présent, la Communauté de Communes avait vécu sur ses économies. A l'heure actuelle, les économies s'épuisent. Cette année, la Communauté de Communes va être ponctionnée d'environ 1 million d'Euros. De plus, l'Etat a supprimé la taxe professionnelle, qui était un impôt dynamique. En effet, les terrains étaient achetés, entièrement aménagés, puis revendus pas très chers, pour que les entreprises puissent s'installer. La taxe professionnelle payée par ces dernières permettait d'amortir les emprunts et de générer des ressources. Cette taxe ayant été supprimée, les terrains continuent toujours d'être aménagés, sans engendrer de recettes à la Communauté de Communes. La seule recette pouvant provenir des entreprises est le foncier bâti. La Communauté de Communes est pratiquement la seule en Seine et Marne à ne pas réclamer de taxe pour le foncier bâti. Cette situation ne pouvant continuer, une taxe de 2 % est proposée, permettant de récupérer une somme d'un million d'Euros. Ce taux est le même que celui de la commune de Montereau qui l'a toujours pratiqué.

----- Madame EPIKMEN répond que les ménages n'en peuvent plus de payer autant d'impôts. Elle ne trouve pas logique les raisons énoncées par Monsieur le Maire. D'autres économies pourraient être envisagées, sans systématiquement augmenter les impôts.

----- Monsieur SEPTIERS explique que pour trouver une somme de 1 million d'Euros avant le mois de mars, il faudrait par exemple supprimer les crèches. Le taux d'augmentation envisagé n'est que 2 % d'un impôt qui n'existait pas. Il faut juste être réaliste et se rappeler que l'Etat a supprimé 4.500.000 Euros de recettes. Il s'agit d'un transfert de l'Etat sur les collectivités. Monsieur le Maire rappelle que des augmentations importantes dans les communes et Communautés de Communes environnantes ont été votées ces dernières années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

La secrétaire,

Y. ROUSSEAU



Le Maire

P. SEPTIERS

